

N°	Type	N°	Type
1	Première demande de carte après réussite à l'examen	4	Demande carte professionnelle VTC par équivalence
2	Renouvellement de carte professionnelle	5	Changement de coordonnées TAXI/VTC/VMDTR
3	Demande de nouvelle carte après stage à la mobilité	6	Attestation préfectorale visite médicale et ou formation continue

Documents ou informations nécessaires	Démarche N°					
	1	2	3	4	5	6
Pièce d'identité en cours de validité (si titre de séjour doit être à l'adresse de domicile et sans mention restrictive à l'activité de conducteur de taxi)	X	X	X	X	X	X
permis de conduire en cours de validité (Permis de conduire de catégorie B français, ou délivré par un autre Etat membre de l'UE enregistré au FNPC, en cours de validité et non affecté par le délai probatoire pour l'entrée initiale dans la profession)	X	X	X	X		X
1 justificatif de domicile de moins de 3 mois du conducteur (Quittance de loyer ou facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité, facture de téléphone portable ou fixe ou avis d'impôt sur les revenus)	X	X	X	X	X	
1 photo d'identité (La photo d'identité doit être aux normes de l'ANTS : format 35 x 45mm, fond uni, de couleur claire (pas de fond blanc), tête nue, visage découvert.	X	X	X	X		
Certificat médical (CERFA n° 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture, avec la mention Taxi cochée, ainsi que l'aptitude à la conduite de véhicules du "groupe lourd"	X	X	X			X
L'attestation de formation PSC1, ou équivalent, établie depuis moins de 2 ans	X					
Attestation de réussite à l'examen délivrée par la chambre des métiers	X					
Attestation de formation continue délivrée depuis de moins de 5 ans par un centre agréé		X	X			X
Déclaration de vol de la carte professionnelle délivrée par un commissariat		Si vol				
Attestation de suivi de la formation à la mobilité géographique			X			
Certificat médical (CERFA n° 14880*01 ou 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture, avec la mention VTC cochée, ainsi que l'aptitude à la conduite de véhicules du "groupe lourd" pour le CERFA n° 14880*02				X		
justificatifs d'une expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an, à temps plein ou à temps partiel pour une durée équivalente (pour un total minimal de 1607 heures) dans des fonctions de conducteur professionnel de transport de personnes au cours des dix années précédant la demande de carte				X		
Carte professionnelle de conducteur de taxi		X	X	X	X	X
Nom de naissance et prénom du père et de la mère	X	X	X	X		
En cas d'hébergement par une tierce personne :						
<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour à l'adresse de domicile) • Attestation d'hébergement de l'hébergeant • Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois (Quittance de loyer, ou facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité, facture de téléphone portable ou fixe ou avis d'impôt sur les revenus) 						

Lorsque le dossier est complet pour le déposer merci de prendre rendez-vous soit :

- directement sur notre site internet www.taxisecole93.net
- par téléphone au 01.48.09.02.16

Nos bureaux sont ouverts les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 17h

01.48.09.02.16
Infotaxis93@aste93.fr
www.taxisecole93.net